

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

À Rouen, l'ancien surveillant condamné à 6 ans de prison pour 27 agressions sexuelles sur des mineurs

Par Benoît Marin-Curtoud

5-6 minutes

Le procès d'un ancien surveillant d'un collège de Saint-Valery-en-Caux accusé de 27 agressions sexuelles sur mineur et de multiples corruptions de mineurs s'est terminé mercredi 17 septembre 2025 avec le délibéré.



Par Benoît Marin-Curtoud

Publié: 17 Septembre 2025 à 14h35 Temps de lecture: 2 min

Le tribunal correctionnel de [Rouen](#) a condamné mercredi 17 septembre 2025 l'ancien surveillant accusé de 27 agressions sexuelles sur mineur et plus d'une dizaine de corruptions de mineurs à six ans de prison avec maintien en détention. Les juges ont suivi les réquisitions du procureur.

Le tribunal a également ordonné sept ans de suivi socio-judiciaire comportant : une obligation de soins, l'indemnisation des parties civiles, l'interdiction de contact avec les victimes, l'interdiction de paraître à [Saint-Valery-en-Caux](#) et à [Saint-Pierre-de-Varengville](#). À défaut de se conformer à ces obligations, le condamné encourt cinq années de prison supplémentaires.

Définitivement écarté de professions impliquant des mineurs

Le tribunal a en outre interdit à l'ex-surveillant d'exercer, de façon définitive, tout métier en contact avec des mineurs. L'homme a en outre écopé de cinq ans d'inéligibilité et son inscription au [fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes](#).

Les faits - que le condamné a intégralement reconnu - avaient été commis tant au [collège Jehan Le Povremoyne](#) de Saint-Valery-en-Caux où Robin B. était surveillant d'internat qu'à [l'AS Saint-Pierre-de-Varengville](#) entre 2015 et 2023, sur 28 victimes âgées pour la plupart entre 11 et 13 ans au moment des faits.

« C'est quelqu'un qui n'est pas normal, qui est dangereux », soulignait le matin même Me Madeline, avocate de nombreuses familles et enfants (il y a eu 28 victimes), qui a taclé l'éducation nationale et l'établissement pour avoir tenté « d'enterrer l'affaire » et qui a plaidé les vies « brisées » de ces victimes achetées avec des bonbons. « Il a le profil du

pédophile, il faut qu'il l'assume même s'il le nie ».

« Il a commis des actes graves, il n'empêche que c'est un être humain et nous serions des monstres si nous l'oublions », a rétorqué Me Alquier pour la défense, rejetant l'hypothèse que Robin B. soit un pédophile mais plutôt « un homme mal construit, bancal, devenu chef de meute » et qui a « petit à petit dépassé les limites... Il faut l'aider, c'est notre mission... Mon client n'est pas un monstre ».

Il repérait « les plus faibles avant de passer à l'attaque »

« Son discours est complètement creux », avait estimé le ministère public en rejetant des regrets de façade, en soulignant que toutes les victimes n'avaient sans doute pas été recensées faute d'avoir eu la force de témoigner et détaillant une véritable organisation du condamné, toujours muni de bonbons, cherchant les places où il pourrait travailler avec des mineurs pour ainsi dire captifs, repérant « les plus faibles avant de passer à l'attaque ». La magistrate requiert et obtient 6 ans de prison contre Robin B.

Avec le jeu des remises de peine, étant dit qu'il a déjà effectué deux ans et deux mois de prison préventive, le condamné est éligible à une libération conditionnelle dans 10 mois.

Lire aussi

[Cette usine installée depuis 60 ans près de Rouen va fermer : la mobilisation s'organise](#)

[Après l'incendie du Moulin rose, qui veut accueillir La Boum géante des années 80/90 à Rouen ?](#)

[Don d'ovules ou de spermatozoïdes : si vous êtes tentés, venez vous informer au bus du don à Rouen](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Rouen \(Seine-Maritime\)](#), [Saint-Valery-en-Caux \(Seine-Maritime\)](#), [Saint-Pierre-de-Varengeville \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Juste pour vous

Pour profiter d'une expérience de lecture optimale, nous vous conseillons d'activer vos cookies.

Activer